

4e Session, 24e Parlement, 9-10 Élisabeth II, 1960-1961.

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA.

BILL C-115.

S.R., cc. 99,
319;
1952-1953,
c. 34;
1953-1954,
c. 35;
1957, c. 25;
1959, c. 13.

Loi modifiant la Loi sur l'accise.

SA Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de
la Chambre des communes du Canada, décrète:

Annexe
modifiée.

1. Les articles 2 et 3 de la Partie V de l'annexe de la *Loi sur l'accise* sont abrogés et remplacés par ce qui suit:
 - «2. Cigarettes pesant au plus trois livres le millier, quatre 5
dollars le millier.
 3. Cigarettes pesant plus de trois livres le millier, cinq
dollars le millier.»

Entrée en
vigueur.

2. La présente loi est censée être entrée en vigueur le 10
1^{er} avril 1962.